

Dans le cadre de cette charte sanitaire, un tronc commun obligatoire de mise en application a été établi pour l'ensemble des Flower Campings :

1. Engagement 1 :

Application stricte des mesures gouvernementales et des autorités sanitaires en matière de lutte contre le COVID-19.

2. Engagement 2 :

Mise en place d'un accueil différencié avec des dispositifs spécifiques et de simplification pour les arrivées/départs

Et quand c'est possible, plus besoin de passer par l'accueil pour récupérer ses clés

3. Engagement 3 :

Des protocoles d'hygiène et de propreté renforcés :

avec une intensification du nettoyage et de la désinfection des locaux, mais aussi des parties communes.

Une hygiène accrue assurée sur l'ensemble des points de contact fréquents

4. Engagement 4 :

Une signalétique adaptée (marquages au sol etc.) pour une bonne application de la distanciation physique

5. Engagement 5 :

Favorisation des paiements sans contact et à distance, dans la mesure du possible.

6. Engagement 6 :

Mise à disposition de gel hydroalcoolique ou du savon liquide dans toutes les parties communes

7. Engagement 7 :

Des produits désinfectants à usage ménager disponibles dans les sanitaires

8. Engagement 8 :

Nomination d'un référent COVID-19 par établissement, chargé de mettre en place les directives ainsi que la protection et sensibilisation du personnel.

9. Engagement 9 :

Une communication transparente assurée sur l'ensemble des mesures de prévention contre le COVID-19.

10. Engagement 10 :

Nomination d'un « responsable sanitaire » par établissement, afin vérifier la mise en place des contrôles et vérifications du guide Flower COVID-19.

Nous vous informons que ce document peut être amené à évoluer en fonction des mesures gouvernementales et de l'épidémie de COVID-19.